

# PROTOCOLE SANITAIRE



ÉCOLE POLONAISE DE PARIS



## **PROTOCOLE SANITAIRE**

Ecole polonaise A. Mickiewicz auprès de l'Ambassade de Pologne à Paris

Valable du 1er septembre 2020 jusqu'à nouvel ordre

**Mise à jour le 4 novembre 2020**

Règlement intérieur n°1/2020/2021

### **AVANT LES COURS**

1. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant d'amener leur enfant à l'école.
2. Chaque parent a l'obligation d'avoir les attestations exigées par les autorités françaises et l'école :
  - a) Attestation de déplacement dérogatoire
  - b) Justificatif de déplacement scolaire avec le cachet de l'école
3. En cas de symptômes, tels que : la température supérieure à 37,5°C et/ou le rhume ou la toux, faiblesse, etc., l'enfant doit rester à la maison.
4. À l'école, après avoir franchi le portail, les élèves et les enseignants entrent dans les bâtiments après s'être lavés les mains et avoir utilisé le gel désinfectant du distributeur sans contact.
5. Les parents n'entrent pas sur le terrain de l'école.
6. A l'entrée de l'école, mais aussi pendant les cours, si nécessaire, la température des élèves et du personnel de l'école est mesurée avec des thermomètres sans contact.
7. Les élèves ayant une température de 37,5°C ou plus, seront ramenés à la maison par les parents après avoir été informé par téléphone par l'enseignant ou le secrétariat de l'école. De même, dans le cas d'un rhume, d'éternuements, de la toux, ou d'autres symptômes visibles.
8. A l'école, sur chaque étage, se trouve de 2 à 4 lavabos avec de l'eau chaude, du savon et des serviettes et des serviettes jetables.
9. Des serviettes jetables et du désinfectant pour les mains se trouvent dans chaque salle sur le bureau de l'enseignant.

10. Les élèves se lavent les mains à chaque fois après être allé aux toilettes, avant et après un repas, lors du changement de masque de protection, après le retour de la pause et avant de rentrer à la maison.

11. Dans l'emploi du temps, chaque classe a un lavage obligatoire des mains sous la supervision de l'enseignant.

12. Les enseignants surveillent constamment le lavage fréquent des mains de leur groupe de classes.

### **DURANT LES COURS**

1. Les élèves rentrent dans leur salle et occupent leur place dans l'ordre et dans le calme. Il est interdit de changer de place durant toute la durée des cours pour une classe donnée, sauf indication contraire de l'enseignant.

2. Les élèves laissent leurs vêtements d'extérieur sur leurs chaises pour toute la durée des cours.

3. Tous les élèves, dès la première classe du primaire, doivent porter le masque de protection dans l'enceinte de l'école, dès qu'ils ont franchi le portail d'entrée.

4. Les parents sont priés de fournir à leur enfant des masques de protection, des lingettes hygiéniques et du gel antibactérien.

5. Le masque de protection doit être changé après 3-4 heures ou plus tôt s'il y en a besoin.

6. En cas de casse, chute, salissure, etc... Il faut jeter le masque de protection à la poubelle (les masques ne doivent pas être jetés dans les toilettes).

7. Il est nécessaire de se laver soigneusement les mains avant de mettre un nouveau masque.

8. Les masques sont également obligatoires pour tous les employés de l'école pour toute la durée de leur travail à l'école.

9. Pour des raisons de sécurité, les rayures, les désinfections fréquentes, etc... Les visières de protection sont interdites pour les élèves.

10. Il est permis de porter des masques autres que les jetables ou les chirurgicaux, par exemple les masques cousus à la main, réutilisables, mais uniquement s'ils répondent aux normes décrites par exemple ici : <https://www.afnor.org/faq-masques-barrieres/>.

11. Les masques doivent être portés correctement sur le visage et doivent couvrir la bouche et le nez. Même lorsque l'élève répond depuis sa place assise.
12. Pendant les cours, chaque élève n'utilise que ses propres ustensiles.
13. Les enseignants ne peuvent organiser aucun travail de groupe. Donc aucun déplacement de table ou travail collectif n'est autorisé.
14. Les emprunts d'ustensile ou téléphone ne sont pas autorisés. En cas de manque d'une règle, d'un crayon, crayons de couleur etc... l'élève le signale à son enseignant.
15. Les élèves ne doivent pas être interrogés près du bureau de l'enseignant bureau, mais uniquement depuis leur place.
16. Avant l'utilisation du styler pour le tableau tactile, chaque enseignant doit s'assurer que l'élève se lave les mains au gel désinfectant. De même pour les salles encore équipés de tableau à craie.
17. Un maximum de 3 élèves peut entrer dans la bibliothèque. Les autres attendent dehors en file d'attente, en conservant une distance de 1 m entre eux.
18. Pendant les cours, les salles sont naturellement ventilées - les fenêtres restent ouvertes tout le temps en cas de temps favorable.
19. Dans les salles de classe, la disposition des bancs a été optimisée de façon à ce que dans la mesure du possible, la distance de sécurité entre les élèves soit conservée.
20. Durant la pause, toutes les fenêtres et portes sont grandes ouvertes pour une aération complète avant chaque leçon.
21. Un enfant présentant des signes de rhume à l'école (écoulement nasal, fièvre, douleur, maux de tête, toux, faiblesse) sera isolé de la classe et attendra en toute sécurité sa récupération par ses parents, dans un endroit indiqué au préalable.

## **PAUSES ENTRE LES COURS**

1. Les pauses se déroulent en alternance. Chaque classe sort au moins une fois dans la cour de l'école pour environ 10 minutes. Tous les élèves ont l'obligation de porter le masque de façon continue.
2. Les enseignants feront sortir les élèves dans la cour dans un ordre précis et avec le respect des distanciations sociales.

3. Dans la cour, les élèves pourront rester en petits groupes, de deux ou trois classes (en fonction du nombre d'élèves) sous la surveillance d'enseignants chargés de les garder. Chaque classe bénéficie de la pause dans son groupe et à un endroit désigné de la cour.
4. Les élèves, en classe et pendant la pause, ne resteront que et exclusivement au sein de leur groupe de classe.
5. Les élèves ne peuvent pas se déplacer entre les classes, les étages, etc... sans l'accord de leur l'enseignant.
6. Tous les enseignants ainsi que les élèves de garde ont l'obligation de ventiler les salles. Par beau temps, les fenêtres resteront ouvertes continuellement.
7. Les élèves doivent se laver soigneusement les mains et / ou se les désinfecter après avoir consommés leur repas et avant de remettre le masque.
8. Après avoir jeté le masque usagé à la poubelle, l'élève doit immédiatement désinfecter ses mains.
9. Après la fin des cours pour une classe donnée, chaque salle de classe, tables et surfaces de chaise est désinfecté et la salle aérée.
10. Pendant les cours, après la pause, les balustrades, poignées de porte et sanitaires sont désinfectés.
11. Les produits de nettoyage utilisés pour la désinfection à l'école sont sans danger pour la santé.

## **APRÈS LES COURS**

1. Les dernières leçons d'une classe donnée se termineront quelques minutes plus tôt par rapport à l'emploi du temps, afin de faciliter une sortie sécurisée, en commençant par les classes du rez-de-chaussée.
2. Les classes sortiront chaque semaine dans le même ordre.
3. Les parents (également masqués) sont priés de garder leurs distances devant la porte d'entrée et attendre la sortie de la classe de leur enfant.
4. Il est interdit de régler des affaires avec un enseignant devant l'entrée.

5. Aucun document ne doit être transmis à un enseignant devant l'entrée.
6. Les parents qui, pour diverses raisons, seront en retard pour récupérer leur enfant sont priés d'informer l'enseignant par téléphone.
7. Les élèves qui ne sont pas récupérés par leurs parents à l'heure, attendront dans la salle de lecture ou à l'arrière de la cour d'école, en gardant la distanciation sociale.
8. Il n'y a plus de sonnerie à la fin des cours car les classes seront évacués à l'avance selon l'horaire donné.
9. L'enseignant en charge de faire sortir la classe remet les élèves aux parents qui attendent à l'entrée.
10. Les élèves ayant une autorisation parentale pour rentrer seuls seront les premiers à sortir, par la petite porte, munis des documents nécessaires.

### **CLASSES LYCÉENNES**

1. À partir de septembre 2020, l'École travaille dans un système mixte, c'est-à-dire :
  - a) Les élèves du primaire étudient en présentiel dans l'enceinte de l'école.
  - b) Les élèves du lycée, de la 1er à la 3eme classe, étudient en ligne en accord avec le plan de cours établit avec leur enseignant.
2. À partir de novembre 2020, tous les lycéens travaillent à distance jusqu'à annulation.

### **AUTRE**

1. Les parents contactent l'enseignant par e-mail ou par téléphone.
2. Si une conversation en face à face est nécessaire, la conversation devra avoir lieu à l'extérieur, à une distance appropriée, en portant des masques.
3. Au sein de l'école, toutes les réunions de parents sont annulées.
4. Les parents gardent un suivi grâce aux messages et informations envoyés par le chef d'établissement par e-mail, sur le site Web de l'école, le blog ou le Facebook de l'école.
5. Tout le personnel de l'école porte des masques.
6. Un maximum de 4 personnes est autorisé dans la salle des professeurs.

7. Les enseignants désinfectent directement leur lieu de travail à table ou après avoir travaillé avec un ordinateur.
8. Les enseignants pendant les pauses, en classe et dans la cour surveillent les élèves en accord avec le planning de garde.
9. Aucun évènement festif ou goûter ne sera organisé à l'école.
10. Il n'y aura pas chant choral en classe.
11. Aucune sortie scolaire n'est organisée pendant le confinement.
12. L'école n'organise aucune fête ou évènement avec la participation de parents ou personnes externes à l'école, sans l'accord du directeur de l'école.
13. Un enseignant remettant le livre de cours à un autre enseignant doit désinfecter sa couverture avant de le transmettre.
14. Toute information complémentaire sur les règles d'hygiène et les procédures sanitaires doivent être consultés avec le chef d'établissement avant de les envoyer aux parents.
15. Dans la mesure du possible, les enseignants assistent le personnel de service dans la désinfection des salles après la fin des cours.
16. L'enseignant signale immédiatement toute panne, saleté, etc... au directeur, concierge et personnel sanitaire, que ce soit dans les salles de classe ou dans les couloirs.
17. Les cahiers des élèves sont vérifiés collectivement après leur collecte uniquement à l'école.
18. Les réunions des équipes pédagogiques sont uniquement en ligne, avec un protocole et une liste de présence avec signature.
19. Il n'y a pas de fusion de classes pour l'exercice d'une même activité thématique, par exemple : regarder ensemble un film, organiser des compétitions interclasses au même endroit, etc...
20. Pendant chaque cours, les enseignants enseignent les bonnes habitudes sanitaires dans toutes les classes.
21. Toutes les relations avec les élèves restent aussi cordiales que possible tout en gardant les distances adéquates et une communication sûre pour les interlocuteurs.

22. Les élèves ne peuvent apporter aucun jeu, aucune carte de jeu, etc... a l'école.
23. Toutes les questions d'importances qui doivent être discutées avec le chef d'établissement sont traitées par e-mail ou par téléphone. Si une rencontre personnelle est nécessaire, elle doit être organisée avec le secrétariat par téléphone.
24. Tous les enseignants, les parents signalent directement à l'éducateur responsable ou au directeur toutes informations qui pourraient perturber l'application des procédures ci-dessus.
25. Les parents sont tenus d'informer le directeur de toute éventuelle contamination de l'élève au COVID-19 ou dans le cas où un membre de sa famille est infecté par le virus.
26. Si tel est le cas au niveau de la classe, le directeur prendra, sans délai, la décision de mettre en quarantaine toute la classe pour une durée de 7 jours. Les élèves auront la possibilité de faire leurs cours en ligne.

*Le protocole sanitaire et son respect s'appliquent dans la même mesure que le règlement scolaire et les autres procédures liées à la sécurité dans l'École. Les enseignants de toutes les classes sont tenus de le faire connaître aux élèves et aux parents. Ce règlement peut être complété par d'autres restrictions en cas de recommandations des autorités sanitaires polonaises et / ou françaises.*

Paris, le 01 septembre 2020.

Modifié en lien avec le reconfinement le 4 novembre 2020.

*Konrad Leszczyński*

Directeur de l'École Polonaise  
« Adam Mickiewicz »  
auprès de l'Ambassade de la République de Pologne  
À Paris

Traduit du polonais par nos lycéens - Omar Broda, Nicole Stój, Victor Stec.

Le protocole ci-dessus a été élaboré par le directeur de l'école en se basant sur les règles en vigueur actuellement en France et en Pologne, des recommandations des autorités sanitaires et des deux ministères de l'éducation en tenant compte des spécificité de notre école.